

Le courrier

Pensez à préparer des enveloppes timbrées avec les adresses des personnes auxquelles vous souhaitez que votre enfant écrive...

Les contacts sur place

- Le blog : le blog permet de suivre le déroulement du séjour. Le lien se trouve sur la fiche technique de séjour et sur la convocation de départ de votre enfant.
- Le téléphone : Nos centres ne disposent que d'une ligne téléphonique qui devient vite saturée. Les enfants sont souvent à l'extérieur ou en activité loin du centre. Nous vous prions d'éviter de contacter vos enfants sur cette ligne, c'est eux qui prendront contact avec vous entre 17h et 19h.
- Les téléphones mobiles : Il n'est pas conseillé de se munir de son téléphone portable. Si ce n'est pas le cas, ils seront récupérés à leur arrivée sur le centre et seront restitués temporairement durant les temps calmes.

En cas de problème qui serait lié à cet appareil, notamment pour perte, vol ou utilisation intempestive, la Ligue de l'enseignement se dégage de toutes responsabilités.

L'argent de poche

10 à 20 € sont largement suffisants pour les séjours. Ils seront à placer dans une enveloppe sur laquelle figureront les Nom et prénom de votre enfant et la somme contenue dans l'enveloppe.

Votre enfant peut confier son argent à l'équipe d'animation du centre. Il pourra le retirer à certains moments fixés par l'équipe d'animation.

S'il souhaite le conserver avec lui, ce sera à ses risques et périls, la FOL Savoie ne pouvant en aucun cas être tenue pour responsable de sa disparition.

L'alimentation

Les habitudes alimentaires des enfants peuvent être changées : nouvelles saveurs (épices, aliments), nouvelles propositions (repas de cultures différentes, parfois sans viande : la protéine animale étant dans ce cas, remplacée par de la protéine végétale). Les repas sont préparés sur place par nos équipes de cuisine dans un souci de qualité, d'équilibre et de découverte de nouvelles saveurs. Les produits locaux et biologiques seront présents dans l'assiette de vos enfants.

Allergies alimentaires : il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI (Projet d'accueil individualisé) afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques.

Santé

Si votre enfant nécessite des soins pendant le séjour, nous faisons l'avance des frais médicaux qui vous seront facturés par la suite.

Si vous bénéficiez de la CMU, vous devez fournir les imprimés nécessaires à jours :

- Attestation CMU et copie de l'attestation de l'assurance maladie,

En cas d'accident, les frais médicaux non remboursés sont pris en charge par notre assurance (sur présentations des bordereaux de remboursement).